

Vendredi 25 novembre - stage syndical

# AESH : défendre ses droits, en gagner des nouveaux !

Maison des syndicats de Strasbourg  
1, rue Sedillot

## Au programme :

**8H45** : accueil autour d'un café

**9H-10h15** : atelier juridique (connaître ses droits et ses obligations, lire son contrat de travail, sa fiche de paie, cas pratiques).

**10H30-12H** : intervention du CLHEE (collectif de lutte des handicapé·es pour l'égalité et l'émancipation) sur l'école inclusive.

**12H00-13H30** : pause de midi

**13H30-15H00** : La précarité dans l'éducation, de quoi parle-t-on ?

**15H00-16H00** : face à la précarité, quelles revendications ?

**16h00-16H30** : bilan du stage



Un stage syndical c'est un droit !

**Chaque agent, titulaire ou non, a droit à 12 jours de formation syndicale par année scolaire rémunéré sur son temps de travail**

éducation  
**Sud** ALSACE  
Union  
syndicale  
**Solidaires**

## Sud éducation Alsace

Chez Solidaires Alsace

1, rue Sédillot

67000 STRASBOURG

[www.sudeducalsace.info](http://www.sudeducalsace.info) –  
[sudeducalsace@gmail.com](mailto:sudeducalsace@gmail.com)

## Pour participer au stage syndical organisé par Sud éducation Alsace :

- Avertir le syndicat de sa participation par courriel [sudeducalsace@gmail.com](mailto:sudeducalsace@gmail.com) ou en scannant le QR code sur la page
- Informer la hiérarchie avec le modèle de courrier ci-dessous à adresser à son chef de service.



### Comment faire sa demande? ·

----- pour les personnels de l'éducation nationale, enseignant-e-s, AESH, AED, du sup'

« Lieu », le \*\*\*

Mme/M. le recteur  
s/c du chef d'établissement/

Ou Mme/M. l'inspecteur d'académie

Ou Mme/M. la/le président.e de l'université de ...  
s/c de la cheffe/ du chef de service (BIATSS) / de la/du directrice.teur de composante (enseignant.e.s et  
enseignant.e.s-chercheur.e.s)

Ou Mme/M. la/le directrice.teur du CROUS

Mme/M ..... (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour / de 2 / 3 jours (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation, qui se déroulera les \*\*\*, à \*\*\*, stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (31 rue de la Grange aux Belles, 75010 PARIS).

Signature :

----- pour les personnels agents des départements et des régions

« Lieu », le \*\*\*

Mme/M. le Président du Conseil Général /régional  
s/c du chef d'établissement/

Ou Mme/M. l'inspecteur d'académie

Mme/M ..... (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour / de 2 / 3 jours (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du Décret n° 85-552 du 22 mai 1985, en vue de participer au stage de formation, qui se déroulera les \*\*\*, à \*\*\*, stage déclaré sous l'égide du CEFI Solidaires (31 rue de la Grange aux Belles, 75010 PARIS).

Signature :

# **Demande de stage à déposer avant le 25 octobre 2022 auprès de la hiérarchie.**